



AVIS PUBLIC 2019-017

Consultation publique

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, lors de sa séance ordinaire tenue le **8^e jour de juillet 2019**, a adopté le **PROJET DE RÈGLEMENT #2019-XXX- MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-116**

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce premier projet de règlement de modification aura lieu le **lundi 12 août 2019 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville d'Asbestos (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement sera soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

La modification du règlement de zonage fera en sorte de :

- Modifier la grille des spécifications pour la zone 90-C en ajoutant l'usage habitation multifamiliale 4 à 6 logements.
- Modifier la grille des spécifications pour la zone 54-C en ajoutant les usages habitations, multifamiliale 4 à 6 logements et multifamiliale plus de 6 logements.
- Modifier la grille des spécifications pour la zone 48-R en ajoutant les usages habitations, trifamiliale isolée, multifamiliale 4 à 6 logements et multifamiliale plus de 6 logements.
- Modifier la grille des spécifications pour la zone 41-P en ajoutant les usages habitations, multifamiliale 4 à 6 logements et multifamiliale plus de 6 logements.
- Modifier l'article 12.4.1, en ajoutant une mention qu'un terrain séparé par une entreprise de chemin public est considéré comme étant adjacent pour l'interprétation de cet article.
- Ajouter article 20.4, relativement à l'implantation réputée conforme d'un bâtiment dérogatoire si construit avant le 1^{er} février 1983.

Une copie du projet de règlement de modification visée, peut être consultée au bureau du greffe de la Ville d'Asbestos (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet www.ville.asbestos.qc.ca.

Donné à Asbestos, Québec, ce 24^e jour juillet 2019.

Me Marie-Christine Fraser, greffière